

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU JEUDI 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Dominique MALLAISÉ, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Dominique MALLAISÉ, Jean-Michel MONNEAU, Christèle FOUSSARD, Patrick PASTUREAU, Elodie RAIMBAULT BOUHABEN, Christophe BLANCHARD, Morgane BONNAUD, Bernard COUSSEAU, Laurence GANNE, Marion GODET, Sylvain MIRANDE, Thierry ROUGER et Céline TAKHEDMIT, Angélique PLASSIN

Était excusée :

Morgane GLOANEC qui donne pouvoir à Marion GODET

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11/06/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du compte-rendu des différentes commissions

a. Commission "Environnement Voirie" du 02/07/2026

Jardin Leroux

La commission s'est rendue sur place afin de voir pour :

- l'implantation de la barrière sélective PMR et la mise aux normes PMR du trottoir ;
- la création d'une plateforme en enrobé noir ;
- la mise en place de la barrière sélective en retrait de la route ;
- la création d'un parc à vélo.

Travaux Rue des Jardins

Sur le chemin entre la Rue de la Croix Bernier et l'entrée du restaurant scolaire, il y a deux tranchées. La remise en état en enrobé beige est assurée par l'Agglo.

Sur cette courte distance, il y aurait alors trois revêtements différents (résine, enrobé beige et béton d'origine). Afin d'harmoniser ce chemin, un devis a été demandé à l'entreprise Charier TP pour reprendre la partie en béton. Le devis est de 1 230,71 € HT pour 13 m². Le montant étant inférieur à 2 000,00 € HT, Mr le Maire a signé le devis avant le conseil pour éviter une plus-value.

Projet de décret relatif aux ralentisseurs surélevés

Un projet de décret relatif aux dispositifs surélevés ralentisseurs de vitesse est en cours, l'AMF (Association des Maires de France) a émis certaines réserves et envoyé aux communes leurs interrogations et un questionnaire.

Pour notre commune, cela concerne les trois plateaux situés Rue de la Croix Bernier. Une vérification va être faite afin de s'assurer de la conformité car ce décret prévoit une rétroactivité sur les équipements posés (dans ce cas 10 ans pour se mettre aux normes si non conforme).

Le questionnaire va être rempli et envoyé.

Plan Communal de Sauvegarde

Une présentation générale a été faite sur le rôle, les enjeux et contraintes du PCS, notamment le risque sismique pour lequel nous sommes désormais concernés, ou encore les canicules.

Christelle BILY, secrétaire de mairie, est en train d'élaborer ce plan.

Le PCS cible aussi les personnes vulnérables de la commune que les conseillers municipaux, et notamment Mr le Maire et les adjoints, appellent ou visitent pour s'assurer qu'ils vont bien lors d'épisodes caniculaires, pendant toute la durée de la vigilance rouge.

Un tableau partagé entre les conseillers permettra d'assurer plus facilement le suivi par la secrétaire.

La commission souhaite constituer un COPIL afin de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais et d'en assurer l'aboutissement rapide. La préfecture procédera à l'enregistrement du PCS mais n'a qu'un avis consultatif.

Les membres intéressés pour intégrer ce COPIL sont les membres de la Commission « Environnement Voirie », ainsi que Laurence Ganne, Morgane Bonnaud et Mr le Maire, membre de droit.

Divers

Depuis un certain temps, les deux radars pédagogiques situés à l'Onglée sont hors service. Après diagnostic, un des radars est HS (carte interne HS) et l'autre a des problèmes d'affichage. Des devis ont été fait (virages : 1 490 € HT, Elancité : 1 279,90 € HT par radar solaire)

La subvention amende de police peut couvrir 25% du projet.

La commission s'interroge sur la nécessité, la préconisation et l'obligation d'installer ces radars.

Après discussion, le conseil souhaite en acquérir des nouveaux, car ils permettront d'enregistrer les vitesses et de tester l'efficacité de futurs travaux au niveau des entrées de bourg.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le devis d'Elancité pour un montant de 2 559,80 € pour les deux radars.

3. Fiscalité locale : Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027

La loi finance 2026 a fusionné la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) et la TVL (Taxe sur les Logements Vacants) au sein d'une nouvelle taxe TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation). Les délibérations ayant instauré la THLV deviendront caduques au 1^{er} janvier 2027.

Afin de maintenir la possibilité de taxer les logements vacants sur le territoire communal et de conserver les recettes fiscales correspondantes, il est proposé au conseil municipal d'instaurer la TVLH à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette délibération doit être adoptée avant le 1^{er} octobre 2026 pour être applicable en 2027.

Afin de favoriser le retour des logements sur le marché, le conseil doit valider le passage de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) vers la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), applicable à compter de janvier 2027.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le passage de la THLV vers la TVLH.

4. Fiscalité locale : Adhésion à la démarche de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort

Le conseil municipal prend connaissance de la démarche de fiabilisation des évaluations cadastrales proposée par la DGFIP, visant à intégrer dans les bases fiscales les éléments de confort existants mais non recensés dans certains logements. Considérant l'objectif d'amélioration de l'équité fiscale et de la fiabilité des bases d'imposition, ***le conseil approuve l'adhésion de la commune à cette démarche partenariale.***

5. Désignation d'un correspondant défense

Le ministère des Armées, par l'intermédiaire de la Délégation Militaire Départementale des Deux-Sèvres, sollicite la commune afin de mettre à jour les coordonnées du Correspondant Défense à la suite des dernières élections municipales. Les informations demandées concernent l'identité de l' élu désigné, ses adresses électroniques (personnelle et professionnelle) ainsi que son numéro de téléphone portable, afin de faciliter l'organisation et la coordination des cérémonies commémoratives avec les services militaires.

Le conseil municipal est invité à confirmer ou à désigner le Correspondant Défense de la commune et à autoriser la transmission de ses coordonnées aux services compétents du ministère des Armées.

Au mandat 2020-2026, c'était Sylvain MIRANDE qui s'était porté candidat. Il renouvelle sa candidature et est confirmé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Sylvain MIRANDE en tant que correspondant défense.

6. Droit à la formation des élus municipaux

Mr le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer en début de mandat sur les conditions d'exercice du droit à la formation des élus. Les orientations de formation, les modalités de prise en charge des frais et le montant des crédits budgétaires consacrés à ce dispositif sont présentés au conseil.

Mr le Maire rappelle aux élus que s'ils ont connaissance d'une formation qui les intéresse (dans le cadre de leur mandat), ils peuvent solliciter ce droit pour la financer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités proposées et fixe les crédits ouverts à 1 000€ au titre de la formation des élus pour l'exercice 2026.

7. Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle examine la régularité des inscriptions et des radiations intervenues depuis sa dernière réunion ainsi que les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs.

Les membres de cette commission sont désignés par arrêté préfectoral parmi les conseillers municipaux volontaires répondant aux conditions fixées par le Code électoral. Le maire, les adjoints

titulaires d'une délégation ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière électorale ne peuvent en être membres.

Thierry Rouger se propose pour être membre de cette commission.

Pour les deux autres sièges, des habitants (Serge Marolleau, Marie-Thérèse Caillaud et Gilles Ganne) ont été contactés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de la liste avec les membres cités.

8. Appel à projet de l'ANCT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité de répondre à un appel à projets porté par l'association InSite France.

Il s'agit d'accueillir deux jeunes en service civique pendant 6 mois, à raison de 24 h par semaine, pour faire avancer un projet local.

Si notre candidature est retenue, l'accompagnement est gratuit, sur-mesure et accessible même sans projet défini.

Dans ce cadre, deux sites communaux sont envisagés : la friche Suire et le terrain de tennis situé derrière le stade.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour engager la commune sur cet Appel à Manifestation d'Intérêt Rural.

9. Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif à la PSC des agents. Il rappelle que la réglementation impose l'organisation d'un débat sur ce sujet dans les six mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Un échange a lieu sur les garanties santé et prévoyance ainsi que sur les évolutions réglementaires à venir. Il est précisé que la participation employeur est actuellement fixée à 10 € par mois et par agent pour la prévoyance et à 15 € par mois et par agent pour la complémentaire santé, montants correspondant aux minimums obligatoires et déjà prévus au budget 2026.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

10. École : travaux liés à l'installation du nouveau système de chauffage

Le 24 juin dernier, nous avons reçu le SIEDS et le CD79 pour leur faire part de nos projets communaux (réhabilitation du bâtiment de la salle socio, mairie, cantine et changement du mode de chauffage de l'école).

École :

Il serait préférable de prévoir le recrutement d'un maître d'ouvrage pour le suivi des travaux ainsi qu'un contrôleur.

La subvention fonds chaleur s'arrête en fin d'année 2026, même si le projet ne se fait pas cette année, il faudrait tout de même avancer et déposer le dossier pour en bénéficier. Les travaux pourraient se faire en 2028, mais pas après.

Les devis sont en attente.

Les PAC air-eau ne sont pas subventionnés mais uniquement la géothermie.

Bâtiment salle socio :

Des C2E (Certificats d'Économie d'Énergie) peuvent se récupérer, en fin de travaux, et pourront être incluses dans le plan de financement.

Pour les travaux extérieurs, nous pourrions bénéficier d'aide de l'Agence de l'eau pour la gestion intégrée des eaux pluviales (il faut alors prévoir un bureau d'étude spécialisé)

Une aide du fonds vert pour la renaturation est aussi possible.

11. Fixation du tarif et des conditions de location des nappes de la salle socio-éducative

Dimension des nappes : 1 x 2 m ou

Prix pressing : 222,00 € pour 10 nappes (via l'épicerie)

Le nettoyage et le repassage au pressing est indispensable car les nappes se froissent très vite après lavage.

Au vu du montant du nettoyage/repassage au pressing, le conseil décide de ne pas proposer les nappes à la location, car le montant serait trop élevé pour les locataires.

12. Questions diverses.

a. Prochain conseil le 10/09/2026 à 20h00

b. AXA : proposition santé communale aux habitants

AXA propose de mettre en place une mutuelle communale, notamment pour les personnes qui renoncent à se soigner faute de complémentaire adaptée.

Le Conseil décide de confier ce dossier à la commission Finances, en sollicitant aussi d'autres assureurs pour comparer les offres. Christelle BILY se charge de contacter AXA et Jean-Michelle MONNEAU de contacter Mutualia.

c. Heures des agents

Les agents ont un emploi du temps piloté par Christelle Bily, sous la responsabilité du Maire, seul habilité avec la secrétaire à modifier l'emploi du temps, même ponctuellement.

d. Avis favorable subvention DETR de 400 000€

La sous-préfecture a accordé le montant maximum pour le dossier salle socio.

e. Recensement de la population en 2027

Christèle Foussard se propose, avec Christelle Bily, pour être coordonnatrice communale lors de ce recensement. Il faudra aussi recruter un agent recenseur qui connaisse bien la commune.

f. Travaux rue des jardins

En raison des travaux, le gaz a dû être coupé provisoirement à la cantine.

g. AG EVSAC

Jean-Michel Monneau a assisté à l'AG du club. Des difficultés au niveau de l'éclairage ont été soulevées, mais la faible utilisation du stade n'incite pas à engager des frais en ce sens.

La commission Patrimoine Bâti va néanmoins se pencher sur ce dossier pour évaluer le coût d'un passage en LED et les subventions possibles.

La commission de sécurité est passée et a pointé des problèmes au niveau des buts.

h. Moment convivial

M le Maire propose d'organiser un temps convivial avec les conjoints, qui pourra prendre une forme à définir.

Fin du conseil à 22h

Le Maire
Dominique MALLAISÉ



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

